

POURTANT, CEPENDANT, QUOIQUE, BIEN QUE :

DERIVATION DES EXPRESSIONS DE L'OPPOSITION ET DE LA CONCESSION

Françoise Letoublon
Université de Grenoble III

"*Qu'il est difficile de proposer une chose au jugement d'un autre sans corrompre son jugement par la manière de le lui proposer !*"

Pascal, *Pensées*, 105 (édition Brunschwig, p. 531)

INTRODUCTION

L'expression de l'opposition et de la concession est rarement mise au premier plan dans les études concernant les actes de langage et l'interactivité (*A fortiori*, ce n'est pas un problème pour les auteurs qui refusent le concept d'illocutoire). Quand on tente un classement des actes de langage "primitifs", on cite l'assertion, l'ordre, la requête, la question (voir Austin, Searle, Anscombe, Ducrot) : est-ce l'indice d'un caractère dérivé de la concession, ou faut-il continuer à ne lui faire aucune place dans la théorie de l'illocutoire ? En situant la concession dans les actes illocutoires dérivés, on sait que l'on s'expose d'emblée à la suspicion générale (voir Roulet 1980b, 96-101, Berrendonner 1982) : nous croyons pourtant que, de même que la dérivation délocutive atteste que les valeurs illocutoires laissent des traces visibles dans la formation de certains mots, de même la dérivation des connecteurs pragmatiques de concession et d'opposition obéit à des lois, et que ces régularités formellement observables garantissent l'existence de la dérivation illocutoire.

Nous utiliserons les deux familles terminologiques d'*interactivité* et d'*argumentation*, deux termes employés de préférence, l'un à Genève, l'autre à Paris. Le premier met en avant le rôle social du langage dans l'échange entre humains (l'échange verbal n'étant qu'un des aspects de la relation sociale), le second insiste davantage sur le rôle du langage dans nos attitudes subjectives et dans les stratégies de discours (sur les marques formelles des intentions des interlocuteurs dans les paroles échangées).

Un corpus simple, fabriqué pour les besoins de la cause, nous servira de base pour montrer que la concession est un acte de nature argumentative et interactive, et rappeler les notions essentielles retenues des différents auteurs cités dans la bibliographie :

John est Anglais est un "argument" pour conclure (et pousser les interlocuteurs à conclure avec le locuteur dans la relation interactive) qu' *il ne mange pas de grenouilles*. La conclusion qu'*il mange des grenouilles* va évidemment contre cette inférence "naturelle". De même dans (1') avec deux propositions indépendantes reliées par *mais* ou *pourtant*.

Dans (2) et (2') le succès des films de l'acteur invite à conclure que les interlocuteurs apprécient eux aussi son jeu. La conclusion amenée par *pour autant* (ou mise en avant par *pour autant que* quand la subordonnée vient en tête) s'oppose encore à la conclusion "naturelle".

Parmi les conclusions s'opposant à une première conclusion (implicite) qui se déduirait naturellement d'une proposition, on distingue intuitivement des classes voisines que l'on appelle

(opposition
concession
(restriction

Un classement rigoureux n'est pas facile en synchronie (cf. l'essai de classement de N. de Spengler 1980), et on verra qu'une étude diachronique compliquerait encore davantage le problème. On n'essaiera pas ici de renouveler les définitions de ces classes, et on se bornera à l'inventaire

traditionnel, classant les marqueurs comme *mais* dans les marqueurs d'opposition, ceux comme *seulement*, *ne... que* dans la classe restrictive, et on réservera le terme de concession à certains marqueurs relevés dans l'inventaire du français : *pourtant*, *cependant*, *quoique*, *bien que*, etc., avec certains problèmes de frontière délicats, que nous essaierons de laisser de côté, en ayant bien conscience de leur existence.

Les valeurs argumentatives jouent évidemment dans l'interactivité : si l'on ponctue un discours de *pourtant*, *quoique* et autres adverbes ou conjonctions à valeur "logique", c'est pour entraîner autrui à vous suivre dans vos conclusions.

La concession est donc pour nous un acte de langage au sens d'Austin (1962) et Searle (1969, 1975, 1976) qui consiste, comme l'indique le terme latin *concedo*⁽¹⁾, à accorder à l'adversaire potentiel qu'est l'interlocuteur des arguments allant en sens inverse de votre conclusion, et donc à lui "céder" une partie du terrain en allant partiellement dans son sens (voir ci-dessous l'analyse rhétorique et psychologique de Pascal). Elle peut s'exprimer par un verbe performatif (*je vous accorde que*, *je vous concède que*) ou plus banalement et de manière plus insidieuse par les adverbes ou conjonctions.

1. LES EXPRESSIONS DE LA CONCESSION ET DE L'OPPOSITION SEMBENT S'EXPLIQUER COMME DERIVÉES A PARTIR DE DEUX TYPES ESSENTIELS

1.1. De la concomitance à la concession

Balzac a beaucoup écrit. Cependant Jacques a lu toute la Comédie humaine. Le connecteur *cependant* introduit en français moderne une proposition q allant dans le sens inverse de la conclusion "naturellement" attendue après la proposition p : *Balzac a beaucoup écrit* ————— *on ne peut*

(1) Voir Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, s.v. *cedo* : "...le plus souvent, à l'idée de 'marcher' s'ajoute la nuance accessoire de 'retirer'... Il y a peut-être dans cet emploi une litote de la langue militaire qui a employé *cedere* par opposition à *stare* (*loco*) "demeurer de pied ferme". D'où avec le datif *cedere alicui*, "se retirer pour quelqu'un, céder le pas à quelqu'un, le céder à, être inférieur à". Par suite, "faire une concession". Ce sens, régulièrement attesté pour le composé en *cum*, l'est même avec le verbe simple : Cicéron *Pro Milone* 75 : *utriusque mortem est minitatus nisi sibi hortorum possessione cessissent*, "il les menaça l'un et l'autre de mort à moins qu'ils ne lui cèdent la propriété des jardins".

pas avoir tout lu. Cependant n'a plus la valeur temporelle pure, non argumentative, qu'il pouvait avoir encore en français classique (par ex. Corneille, Horace 1, "Allez et cependant aux pieds de nos autels J'irai rendre pour vous grâces aux immortels" ; et Mme de Lafayette, *La princesse de Clèves*, première partie : "La duchesse douairière de Lorraine avait commencé à en faire des propositions dans le temps du mariage de M. le Dauphin : il y avait toujours eu depuis quelque négociation secrète. ... Le roi demeura cependant sur la frontière, et il y reçut la nouvelle de la mort de Marie, reine d'Angleterre", éd. des Belles Lettres, Paris, 1934, 9), valeur conservée dans la locution -vieillie- cependant que (Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, Première partie, chap. II : "Cependant que ces choses se passaient de cette sorte entre ces bergers et ces bergères, Céladon reçut..." et qu'il doit à son origine : "ablatif absolu" du latin, avec une valeur temporelle, ce pendant "tandis que cela attendait, pendant ce temps".

Ce connecteur constitue donc un exemple de la dérivation diachronique d'une expression de la concession à partir de l'expression de la concomitance temporelle et cette dérivation est si bien passée dans l'usage que la valeur d'origine n'est plus aujourd'hui possible. Au contraire, l'adverbe à valeur temporelle maintenant a pris en français contemporain une valeur argumentative adversative qui coexiste en synchronie avec la valeur temporelle d'origine (sur l'usage argumentatif de maintenant, voir Jayez 1981, 162-176, avec des exemples comme *Il est gentil. Maintenant, il n'est pas très malin*).

Une dérivation analogue est attestée par le connecteur subordonnant *tandis que*, qui, à côté de sa valeur étymologique de simultanéité (héritée du latin *tandiu* "aussi longtemps") a fréquemment une valeur d'opposition :

Tandis que tu réfléchis, je tape à la machine !

Je ferai la vaisselle tandis qu'elle se bronzera sur la terrasse

supporteront les deux interprétations, alors qu'un exemple comme *Avant sa thèse, il travaillait, tandis que depuis !* exclut absolument l'interprétation temporelle.

On remarquera que l'interprétation avec opposition argumentative s'impose aux dépens de l'interprétation temporelle dans le cas de mise en contraste, soit entre deux personnes (quand il y a accentuation emphatique sur les pronoms *je/ tu, je/elle*) soit entre deux époques (*avant/ depuis*). L'interprétation argumentative, avec opposition contrastive, de *tandis que* est la seule possible avec la locution, courante en français contemporain parlé *tandis qu'autrement* : *Si tu acceptes cette offre, tu gardes une possibilité pour plus tard, tandis qu'autrement, tu te coupes les portes définitivement.*

Cette valeur argumentative dérivée de la concomitance se retrouve, mais occasionnellement seulement, avec les subordonnants *pendant que* et *quand*, avec interprétation contrastive en contexte (*moi... pendant que toi/ eux...*, voir l'exemple de Supervielle cité par Wagner - Pinchon 1962, 604 : "Et tu n'as pas honte de diriger le pillage d'un bateau quand tu prétends être notre directeur de conscience"), et plus régulièrement avec *alors que* : *Tu lis un policier, alors que toute la famille t'attend pour dîner, Eh bien, tu ne t'es même pas lavé les mains, alors que ta soeur a fait tout son travail et a pris un bain !* (valeur à la fois temporelle et d'opposition). On trouvera aussi des exemples de la valeur d'opposition de *alors que* dans mon texte, ci-dessus et ci-dessous.

Quand avec le conditionnel a une valeur de concession manifestant une variante de ce type de dérivation en français littéraire :

"*Quand vous me hairiez, je ne m'en plaindrais pas*" (Racine) et l'ajout de *même* ou de *bien même* (avec le même mode de subordination) exalte pour ainsi dire cette valeur concessive au point d'effacer la valeur temporelle. Si l'emploi subordonnant est nettement littéraire ou recherché, l'emploi adverbial de *quand même* est au contraire courant et familier et relève de la même explication diachronique (sur la valeur argumentative de cette expression, voir Anscombe 1973, 73-76, Anscombe-Ducrot (1978)-1979, 46-77, Moeschler et de Spengler 1980, Jayez 1981, 179-185).

Encore a comme adverbe deux valeurs, temporelle et argumentatif (Jayez, 114-125), la deuxième avec inversion du sujet (type *Encore faut-il...*) et dans la locution *et encore*, équivalent approximatif de *C'est à peine si...* (*Les étudiants remettent une version de temps en temps, et encore*), mais la locution subordonnante *encore que* n'a que la valeur argumentative, nettement concessive, et si nettement littéraire que l'on préférera les citations aux exemples fabriqués :

"*Encore que cela est vrai en un sens pour quelques âmes ... néanmoins cela est faux à l'égard de la plupart*". (Pascal, cité par Wagner - Pinchon, 603), "*Encore qu'un peu factice, la méthode, avec un jeune enfant, peut, je crois, n'être pas mauvaise*" (Gide, ibid.), *On peut rêver là-dessus, encore que je me méfie des métaphores à prétentions philosophiques* (Montherlant, ibid, 600).

Ce glissement sémantique de la concomitance à l'opposition ou à la concession observé en français a des parallèles dans d'autres langues : le subordonnant anglais *while*, à côté d'une valeur temporelle "pendant que, aussi longtemps que" (voir les exemples cités par le dictionnaire Webster's *Take a nap while I'm out* "fais un somme pendant mon absence", *While there's life there's hope* "tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir"), a une valeur d'opposition analogue à celle de *tandis que* en français glosée par le Webster's par *when on the other hand, whereas* avec comme exemple *easy for an expert, while it is dangerous for a novice* "facile pour un initié, alors que c'est dangereux pour une personne inexpérimentée", et une valeur franchement concessive "bien que", glosée par le même dictionnaire par *although* : *while respected, he is not liked* "bien que respecté, il n'est pas aimé". La valeur temporelle est bien sûr la valeur étymologique (cf. le substantif *a while* "un moment, un instant", sens qui remonte au germanique comme en témoigne le parallèle allemand *eine Weile*, de même sens).

En allemand, *während* signifie de même "tandis que", avec une amphibologie analogue (voir les exemples cités par W. Jung-G. Starke 1980, pour le sens temporel : *Während er frühstückte, hörte er Nachrichten* "Il écoutait les nouvelles en prenant son petit déjeuner" (95), et pour le sens adversatif :

Er wurde Arzt, während sein Bruder einen technischen Beruf ergriff,
"il devint médecin, tandis que son frère prit un métier de technicien" (98)).

Ce qui est surprenant, c'est que cette dérivation de la concomitance vers l'opposition ou la concession, qui semble obéir à une régularité de l'évolution linguistique, n'est cependant pas constante : en français, elle a abouti à faire de *cependant* un connecteur concessif qui n'est plus temporel, mais elle n'est que contextuelle avec le subordonnant de même origine *pendant que*, alors qu'elle est régulière avec d'autres subordonnats de valeur originelle temporelle. En anglais elle provoque l'ambiguïté de *while* alors que *during* ou *as long as* ne sont devenus ni adversatifs ni concessifs, de même qu'en allemand *während* a une double valeur temporelle et adversative que ne connaît pas *indem* (sur cette conjonction, voir ci-dessous 2.2.).

1.2. De la quantité à la concession et à la restriction

La valeur de *pourtant* semble en français moderne très voisine de celle de *cependant* : dans les exemples cités ci-dessus, on peut substituer un connecteur à l'autre sans problème. Les nuances marquées respectivement par l'un et l'autre ne sont d'ailleurs pas faciles à distinguer ; les lexiques ne s'en préoccupent guère et nous ne connaissons pas d'étude sur le sujet avant Moeschler 1980, de Spengler 1980, Moeschler - de Spengler 1981, et Jayez 1981 (178 - 185), qui montre que les différentes expressions adversatives du français se situent sur échelle complexe allant de *toutefois* (faible) à *pourtant*, échelle dont *mais* occupe tout le champ (196).

Mais dans l'histoire de la langue, ces deux connecteurs se sont développés à partir de valeurs toutes différentes : si *cependant* exprime l'opposition à partir de la mise en contraste d'événements simultanés, *pourtant* a à l'origine une valeur causale, et en quelque sorte quantitative, signifiant à peu près "pour une raison si grande, si importante" (latin tardif *per tantum*). Cette valeur, qui n'est plus vivante en français contemporain, est garantie dans certains exemples littéraires d'enchaînement comme "*A quoy respondit Pantagruel : Mon amy, je n'entends poinct ce baragouin. Pourtant si vous voulez qu'on vous entende, parlez aultre languaige*", Rabelais, *Pantagruel*, IX ; pourtant implique ici un enchaînement consécutif ("donc, aussi") et non concessif⁽²⁾.

(2) Je remercie J.-C. Anscombe qui m'a communiqué cet exemple.

Le connecteur subordonnant *quoique* est typiquement affecté par les grammairies et lexiques à l'expression de la concession⁽³⁾. Les lexiques le font remonter au XIIème siècle, avec une valeur dérivée d'un sens causal de *quoi que* et mentionnent l'existence persistante en français moderne d'une "locution concessive" *quoi que* (*quoi qu'il arrive, quoi qu'il en soit, quoi que je dise ou fasse*) où la valeur quantitative du "pronom" *quoi* est encore sensible, à peu près "tout ce que".

L'origine du subordonnant concessif est donc ici une cause quantitative ou intensive, valeur qui se retrouve dans d'autres subordonnats concessifs du français, comme *si... que*. On comparera ainsi *si riche qu'il fût, il était juste* avec *Il était quoique riche à la justice enclin* (Hugo).

Or un tel processus d'évolution diachronique de la "cause quantitative" vers une valeur argumentative de concession n'est pas propre au français : avant le français *quoique*, le connecteur latin de concession, *quamquam*, est formé par redoublement du thème adverbial de relatif - interrogatif *quam* "combien" (Ernout - Meillet, s.v. *quam* et *quamquam*). *Quamquam* introduit toujours une concession ; même en latin archaïque, on ne connaît pas d'exemple montrant la valeur étymologique ; cf. Plaute, *Miles Gloriosus* 1319 : *Ibo quamquam invita facio*, "J'irai, quoique je le fasse contre mon gré" etc. En revanche, on connaît deux locutions latines contenant *quam* où la valeur concessive coexiste avec la valeur quantitative d'origine : *quamuis*, locution signifiant "autant que tu veux" a en latin classique un emploi adverbial intensif ("extrêmement, au plus haut degré"), cf. César, *Guerre des Gaules* 4,2 : *quamuis pauci*, "extrêmement rares, très peu nombreux", et un emploi concessif, avec le subjonctif ou parfois l'indicatif (Cicéron, *Lettre à Lucilius*, 12, 37, 2 : *quamuis prudens ad cogitandum sis...*, "si prévoyant que tu sois dans ta réflexion..."). *Quamlibet* est une ancienne locution impersonnelle "autant qu'il plaît", moins fréquente que *quamuis* mais d'emploi comparable.

Si *quam* sous la forme redoublée et dans des locutions verbales s'est fixé en latin pour introduire des subordonnées concessives, son ancien corrélatif *tam* (*tam ... quam*, "autant... que"), à côté de sa valeur adverbiale quantitative, "autant", a pris une valeur adversative, attestée chez divers poètes archaïques cités par le grammairien latin Festus⁽⁴⁾.

(3) Voir par exemple Wagner-Pinchon, 601 ; G.L.F.C., 134 ; Dictionnaire Robert, s.v. *quoique*, etc..

(4) Voir Ernout-Meillet, s.v. *tam*.

Cette valeur ne s'est pas conservée à l'époque du latin classique pour *tam*, mais l'ancienne locution *tam-en* s'est figée avec cette unique valeur adversative et concessive (on retrouve *tam* dans diverses anciennes locutions figées avec une valeur analogue : *tametsi tamenetsi*).

En anglais, plusieurs expressions concessives sont constituées à l'aide de *al-(all)*, expression de la totalité, particulièrement *albeit*, "quoique, bien que" venant d'une locution *all be it*, littéralement "tout ce qui soit, quoi qu'il en soit" (la locution est attestée chez More "All bee it he coulde not say naye", "Quoi qu'il en soit, il ne pouvait pas refuser") ; on trouve la forme moderne par exemple chez Thackeray : "A certain (*albeit uncertain*), morrow", "une certaine (bien qu'incertaine) matinée"... Quant à *although* c'est une variante de *though* qui a une valeur causale à l'origine : *although* généralise ou totalise cette valeur. En moyen anglais, *for all* a eu une valeur adversative très voisine de *pourtant* en français moderne, valeur glosée par l'*O.E.D.* par "in spite of, notwithstanding", avec un exemple de More : "This Alexander the Great for all his greatness died", "Cet A. le Grand mourut malgré toute sa grandeur". Cette valeur concessive qui l'a emporté en français aux dépens de la valeur originelle de *pourtant* a été éphémère en anglais, mais semble conservée dans la locution *for all that*.

Bien sûr, pour revenir au français, la dérivation sémantique de la quantité ou de la généralité à la concession est attestée par les locutions *tout... que*, *si... que*, avec indicatif ou subjonctif (voir les exemples cités par le dictionnaire Robert : *Tout puissant qu'il est*, et Molière, *Bourgeois Gentilhomme* 111, 9 : *Toute belle... que je la trouve*), et pour les adverbes, par les locutions *tout de même* et *toutefois*, qui marque une concession avec opposition faible dans la hiérarchie établie par Jayez (1981, 196).

Si l'expression de la cause quantitativement importante dérive comme l'expression de la concomitance temporelle vers une valeur argumentative de concession, la même expression quantitative ou intensive donne lieu dans d'autres cas à des expressions restrictives : c'est ainsi que l'adjectif latin *tantus*, "si grand" a un autre emploi adverbial restrictif *tantum*,

"seulement", "ne... que", que l'on explique couramment par "autant (et pas plus)". Le grec ḥoov (hoson), "aussi grand que" a fréquemment un emploi restrictif du même type.

En français *pour autant* nous semble avoir une valeur de concession restrictive, qui l'oppose à la concession forte exprimée par l'adverbe, composé des mêmes éléments *pour-tant*, et à *quand même*⁽⁵⁾.

Pourtant et *quand même* introduisent des concessions fortes, argumentativement importantes, allant très fort dans un sens q' dont *pourtant* q ou *quand même* q prend le contre-pied : *Tartempion a épousé une mégère.* *Pourtant il est fidèle.* *Tartempion a épousé une mégère. Il lui est quand même fidèle.*

La proposition *p Tartempion a épousé une mégère* dirige les interlocuteurs vers la conclusion "il la trompe", refusée par l'énonciation de *pourtant il est fidèle* qui en accepte la "logique", mais en même temps, affirme que l'enchaînement habituel des causes et des effets est contredit par la réalité. *Pour autant* introduit en revanche une concession pour ainsi dire restrictive : *Tartempion a épousé une mégère. Il ne la trompe pas pour autant.* L'argument "avoir épousé une mégère" est fort pour inviter à la conclusion ("se consoler avec une autre"), mais la conclusion q "il ne la trompe pas" n'est pas présentée comme une concession aussi forte avec *pour autant* qu'avec *pourtant* ou *quand même*, mais seulement comme une concession restrictive, que l'on pourrait gloser par "mais ce n'est pas une raison suffisante pour qu'il la trompe".

De même pour *Dupont sait tout sur ce sujet.* Il n'en est pas prétentieux pour autant : concession restrictive, liée à la notion de condition non suffisante, à opposer à la concession pure dans *Dupont sait tout sur ce sujet. Pourtant il n'est pas prétentieux.*

Dans le Dictionnaire Robert, la locution *pour autant* est citée (s. v. *pour*) avec le sens "même pour cela", avec son opposé *pour si peu.* Or on remarquera que les deux locutions ont des valeurs argumentatives analogues et peuvent se substituer l'une à l'autre dans certains contextes :

(5) Jayez, op. cit., de Spengler 1980, Moeschler - de Spengler 1981.

D'accord, Machin t'a envoyé promener méchamment, mais ne te laisse pas abattre pour autant ! : quelle que soit la raison invoquée pour se laisser décourager, ce n'est pas une raison suffisante (substitution difficile pour : ? Dupont sait tout. Il n'en est pas prétentieux pour si peu, comme pour : ? Il est marié à une mégère. Il ne la trompe pas pour si peu, ce que l'on ne prétend ni expliquer ni justifier ici).

Une valeur concessive et restrictive se retrouve pour le subordonnant pour autant que :

*Pour autant que je sache, ce ne sont pas des amis intimes !
Je n'adore pas San Antonio, pour autant que j'en aie lu
et une valeur de condition suffisante restrictive pour son "contraire"
pour peu que : pour peu que tu y prêtes attention tu comprendras.*

Dans le cas de pour autant, qui semble (du moins dans mon langage et dans les exemples que j'ai relevés ou entendus) constamment attesté dans une proposition négative, ou à polarité négative (voir l'article de Anscombe dans le présent numéro des CLF), et de pour autant que introduisant la subordonnée d'une proposition principale négative, la concession restrictive exprimée au moyen de la quantité importante semble intimement liée à la négation. Encore que, analysé comme exemple d'une dérivation de la concession à partir de la temporalité, est probablement lié à ces valeurs restrictives.

En anglais, la conjonction adversative *but* a en relation avec la négation un emploi restrictif bien connu : "*Nobody but me...* (étudié récemment par A. Joly 1983).

1.3. Autres types de développements

Certaines régularités dans les évolutions diachroniques (*cependant* et *pourtant*) et dans les emplois en synchronie (*autant / pour autant*) suggèrent donc l'existence d'une dérivation sémantique fréquente,

- 1) de la coïncidence temporelle vers l'opposition et la concession,
- 2) de la cause quantitative (importante ou dans certains cas minime) vers la concession ou la restriction,
- 3) si l'on tient compte de la valeur restrictive de *encore*, de la durée persistante vers la concession restrictive.

D'autres expressions de la concession dérivant d'une expression causale sans notion quantitative, ainsi en français *pour*, *pour que* est littéraire et peut-être vieilli (cf. Corneille "Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes"), mais *pour + infinitif...* ne pas moins / pourtant / cependant, pour être assez recherché aussi, semble pourtant subsister en français contemporain : *Pour être le meilleur aux essais, Renault n'en a pas moins perdu le titre mondial de formule un* (cf. le français de Molière : "Ah ! Pour être dévot je n'en suis pas moins homme").

L'allemand *doch* (connecteur adversatif et concessif, qui a aussi un emploi argumentatif exhortatif analogue au français *donc*, et n'a pas d'emploi subordonnant) et l'anglais *though* (connecteur nettement concessif, coordonnant et subordonnant) ont une même origine causale en germanique : *þauh* "for that" selon les étymologistes (*O.E.D.*), de même que le connecteur d'opposition espagnol et portugais *pero* issu du latin *per hoc*⁽⁶⁾.

Le français *bien que* montre le développement d'une valeur concessive à partir d'une ancienne valeur causale *encore*, mais marquée qualitativement, à la différence de *pourtant* ou *quoique* (pour le glissement possible d'une valeur qualitative vers une valeur quantitative, voir l'emploi de *bien* comme indéfini : *bien des gens se croient philosophes*). En français moderne, la coexistence de *bien que* concessif avec *si bien que* consécutif atteste cette "dérivation synchronique" de la cause qualitativement importante vers la concession comme la coexistence de *pendant que* et de *cependant*, de *tant* et *pourtant* atteste la dérivation de la concession à partir de la simultanéité et de la cause quantitativement importante ; on comparera :

Bien qu'ils aient joué comme des pieds, les Français ont gagné le match
à :

(6) Sur *pero*, voir Ducrot-Vogt 1979, Anscombe 1981.

*Ils ont si bien joué qu'ils ont gagné
Ils ont joué si bien qu'ils ont gagné.*

Une expression concessive comparable à *bien que* se retrouve dans l'allemand *obwohl*, qui est du point de vue de l'étymologie le pendant de notre *quand bien* (voir ci-dessus l.l. sur *quand*, *quand même* et *quand bien même*) : *ob* qui n'est plus employé indépendamment de nos jours que pour introduire l'interrogation indirecte, est une ancienne conjonction à valeur temporelle (Trübner : "wenn"), encore attestée dans cet emploi chez Goethe et Schiller, particulièrement sous sa forme redoublée *ob... ob* (elle a servi à former d'autres expressions de la concession : *obschon* est un dérivé d'origine temporelle, *schon* : "déjà", à comparer avec fr. *encore*; *obgleich* est un dérivé d'origine comparative, équative, voir ci-dessus; *ob zwar* est comparable à *certes*).

En grec ancien, le connecteur concessif le mieux caractérisé (à côté de nombreuses particules d'usage argumentatif ambigu, très difficile à déterminer avec précision pour l'état ancien de la langue, malgré l'abondance de la documentation) est ὅμως (*hōmōs*) attesté dès la langue homérique, et fréquent à l'époque classique. Or cet adverbe a pour valeur étymologique la similitude, valeur conservée par ὁμός (*homos*) dont il ne diffère que par l'accent : "parallèlement, semblablement, également". L'ensemble de la famille lexicale attestant le sens de similitude (voir l'adjectif ὁμοιος "semblable, pareil"), c'est évidemment la valeur de concession qui doit être interprétée comme dérivée à partir de la valeur de similitude, et non l'inverse. L'allemand *obgleich*, littéralement "quand également", atteste le même processus de dérivation sémantique. La similitude comme origine d'une valeur adversativo-concessive est attestée (en conjonction avec le généralisateur *tout*) dans la locution française courante *tout de même*, littéralement "tout pareillement".

2. TENTATIVE D'EXPLICATION : LA CONCESSION COMME ACTE DE LANGAGE DERIVE

L'expression de l'opposition, de la concession et de la restriction montre, en même temps qu'une assez grande diversité qui a pu paraître désordonnée (encore avons-nous limité le champ de cette recherche à quelques langues que nous croyons connaître un peu), une cohérence qui nous

paraît remarquable : dérivant dans l'évolution diachronique (*pour tant → pourtant, ce pendant → cependant, anglais though, etc.*) aussi bien que dans la synchronie (ambiguïté de *tandis que, alors que, autant etc.*) d'expressions dont la valeur d'origine est soit causale, soit temporelle, soit comparative, l'expression de la concession, de l'opposition ou de la restriction ne semble jamais "primitive" ou "directe".

2.1. Un acte de langage indirect prouvé par l'histoire de la langue ?

Le développement des valeurs concessives, adversatives et restrictives semble donc étayer la théorie de la concession comme acte de langage dérivé, ou si l'on veut indirect (sur la théorie générale des actes de langage indirects, voir Searle, Ducrot, Anscombe), théorie qui, "pour autant que je sache", ne s'est jamais, sauf pour l'analyse de mais par Ducrot et Vogt, appuyée sur des arguments d'ordre diachronique⁽⁷⁾.

(7) Voir notre position sur l'utilité des études diachroniques pour l'analyse des dérivés délocutifs, Letourneau-Pierrot 1981, 133-139. Comme dans le cas de la dérivation délocutive, la dérivation des connecteurs argumentatifs (Anscombe 1981, 115-119 : *pourtant, sauf, certes*) attesterait selon nous l'existence de la dérivation illocutoire et la persistance de l'histoire de la langue dans une synchronie donnée. A. Berrendonner (1982) voudrait faire l'économie du concept d'acte de langage, dont la dérivation délocutive et la dérivation de certains connecteurs argumentatifs sont pour nous un indice formel indiscutable. Il nous a objecté (oralement, Genève 1981), que gr. *hikétès* au lieu d'être analysé comme dérivé délocutif, pourrait aussi bien être interprété comme un nom d'agent à "suffixe de comportement sémiotique". Mais, d'autres exemples, comme gr. σκορακίζω (skorakízo) "maudire (par la formule" ἐς κόρακας (e)s kórakas ou un substitut)", et l'espagnol *pordiosear* "mendier" (*Por Dios !*) resteraient alors inexplicables : le concept de "suffixe de comportement sémiotique" a-t-il alors plus d'intérêt que celui de dérivation délocutive et de dérivation illocutoire ? Pour nous, une théorie ne vaut que par le nombre des phénomènes (différents) qu'elle permet de rassembler et d'expliquer ou de justifier. La théorie du délocutif et de l'illocutoire permet de rassembler et de justifier des faits aberrants dans le système linguistique en synchronie et des régularités dans l'évolution diachronique dont, pour le moment, aucune autre théorie n'a pu rendre compte.

Cette dérivation s'explique selon nous par la fixation dans l'usage de la langue (dans le lexique) de valeurs à l'origine purement argumentatives et rhétoriques⁽⁸⁾ : présenter deux faits comme simultanés sert parfois dans l'interactivité pour suggérer une relation causale (*On devient sage en vieillissant, la fortune vient en dormant*), d'autres fois pour suggérer une opposition (cf. le développement de *cependant*, *tandis que*, *encore que*, *alors que*, all. *während*, *obschon*, anglais *while* : ci-dessus 1.1.). La fixation d'une valeur lexicale d'opposition ou de concession s'explique donc par l'existence de *lois de discours* régissant notre manière d'argumenter (voir Anscombe-Ducrot 1978-1979). Présenter des faits comme simultanés peut servir dans l'interactivité des buts fort différents, invitant les interlocuteurs à les interpréter comme reliés par une causalité ou au contraire comme opposés plutôt que comme l'effet d'une pure coïncidence (à moins que le locuteur n'insiste sur la coïncidence, on a tendance à interpréter comme irrationnel ou infantile un discours qui rapporte des événements sans connexion - et comme une innovation en littérature le récit d'événements comme un flux non soumis à une rationalité quelconque, à partir de Joyce, Faulkner...).

La dérivation diachronique et synchronique des expressions de la concession est donc pour nous un exemple de l'influence des lois de discours ou lois argumentatives sur les structures linguistiques, ou comme une des marques formelles dans la langue de l'existence de l'illocutoire dérivé (voir sur les marqueurs de dérivation illocutoire et l'intégration des lois de discours Anscombe 1981, en particulier 96-97).

2.2. Caractère non nécessaire de ces dérivations ou du rôle de la pragmatique dans le passage du rhétorique au linguistique

Or, bien que le développement diachronique et la coexistence de valeurs différentes en synchronie attestent la régularité du jeu de lois régissant la dérivation récurrente d'expressions d'opposition ou de concession à partir d'expressions temporelles, causales ou comparatives, il faut insister sur le caractère non nécessaire des dérivations, déjà mentionné ci-dessus (1.1.).

(8) Sur la relation entre l'argumentation et la langue, entre le rhétorique et le linguistique, voir Ducrot 1976, Morel 1982.

Pour la dérivation à partir d'une expression de la simultanéité, le développement qui a lieu en français pour *tandis que*, alors que, ne s'est pas produit de la même manière pour *pendant que*, mais a abouti dans le cas de *cependant* jusqu'à l'effacement complet de la valeur temporelle d'origine : la lexicalisation des valeurs argumentatives dans certains cas, la possibilité de leur exploitation en contexte ou l'absence de dérivation dans d'autres cas dépend de l'évolution propre de chaque système et du type -ou des types- d'argumentation qui y ont prévalu, c'est-à-dire de la pragmatique et de l'histoire de chaque langue. Le caractère non nécessaire de l'application des lois de discours à la dérivation sémantique de connecteurs argumentatifs explique que des étymologies parallèles ou même identiques aient abouti à des valeurs lexicales parfois très différentes : ainsi le connecteur temporel de simultanéité et argumentatif d'opposition anglais *while* a pour correspondant étymologique en allemand *weil*, "parce que, puisque" : la valeur temporelle d'origine, attestée dans la synchronie en allemand contemporain par le substantif *eine Weile*, "un instant, un moment" (cf. anglais *a while*) a complètement disparu pour la conjonction au profit d'une valeur causale. C'est *während* qui occupe en allemand le champ occupé en anglais par *while*. Si *weil* a aujourd'hui en allemand une valeur causale constante, *indem*, "pendant que" a, à côté de son emploi temporel, une valeur causale contextuelle "puisque". Or, un développement analogue à celui de l'allemand *weil*, d'une valeur causale à partir d'une valeur temporelle, non de simultanéité mais de "borne gauche", se retrouve dans l'anglais *since* *siththan*, "after that"⁽⁹⁾, équivalent étymologique de l'allemand *seitdem* "depuis lors", dans le français *puisque* (prolongeant la locution temporelle du latin *postquam*, cf. la valeur temporelle conservée dans l'adverbe *puis* et dans *depuis*, *depuis que*) et en grec ancien dans Ἐπειδή (epeidē) "puisque" (Ἐπεὶ (épei) sans δή (dé)), conserve une valeur temporelle à côté de la valeur argumentative).

A partir d'une valeur de base, un même adverbe ou conjonction évolue donc différemment suivant les langues, soit en gardant sa valeur d'origine,

(9) Sur l'étymologie de *since*, voir Rivière 1981, 134, et sur le double usage du mot, *ibid.*, 123.

soit vers une valeur argumentative contextuelle ou lexicalisée, et éventuellement, vers des valeurs argumentatives opposées en fonction des conditions linguistiques et extralinguistiques, comme le suggère l'exemple de l'anglais *while* et de l'allemand *weil*.

Nous essayons de résumer (grossièrement) le système de ces dérivations dans le tableau suivant :

valeur étymologique valeur dérivée	TEMPORELLE			CAUSE quantitativement importante	qualitative- ment importante	COMPARAISON supériorité équative altérité
	simultanéité	borne	"pure"			
CONCESSION	fr. cependant all. wenn... auch	all. obachon (borne droite)	fr. pour angl. though all. doch	fr. pourtant angl. although all. obwohl lat. tamen, quamquam, quamvis	fr. bien que angl. albeit gr. hōmōs ōμος	all. obgleich fr. tout de même gr. hōmōs ōμος
OPPOSITION	fr. tandis que alors que angl. while all. während		portugais pero		fr. mais all. aller d'ings fr. tout de même gr. hōmōs ōμος	
CONCESSION restrictive	encore		fr. pour autant			
restriction			lat. tantum			
cause	all. weil	français puisque anglais since grec Εἰσὶ δὲ				

2.3. Caractère intuitif de la dérivation du temporel au concessif ou adversatif

La loi de discours faisant passer de la temporalité (simultanéité ou succession) à la relation causale dont le locuteur assume le caractère suffisant (*puisque*, anglais *since*, allemand *weil* etc.) ou dont il dénie le caractère suffisant (*cependant*, *tandis que*, etc.) a un caractère intuitif : de même que *chaud* et *froid* se situent dans des échelles argumentatives différentes alors que *tiède* peut intervenir suivant les besoins des locuteurs dans l'une ou l'autre échelle et que cet adjectif est donc fondamentalement ambigu dans l'argumentation (Ducrot 1980), de même la simultanéité et la succession temporelles sont un caméléon de l'argumentation, et peuvent être interprétées soit comme un enchaînement "logique" ou rationnel :

En forgeant, on devient forgeron.

Il travaille et il réussit.

soit comme un enchaînement contraire à ce que la raison fait attendre :

En travaillant comme tu travailles, tu ne réussis pas !

Vous êtes roi, et vous pleurez ! ⁽¹⁰⁾

La dérivation d'une expression temporelle vers une valeur causale s'interprétera comme la fixation dans l'usage de l'interprétation argumentative causale de la structure syntaxique temporelle, reflétant une notion de condition suffisante (cas de *puisque* et de ses analogues), alors que la dérivation vers une valeur adversative montre la fixation du contraste argumentatif, et que la valeur concessive atteste que la relation causale est interprétée argumentativement comme non suffisante :

Tu travailles ; cependant tu ne réussis pas.

2.4. Paradoxe de la dérivation de la cause vers la concession

Beaucoup moins évidente intuitivement est la dérivation d'expressions causales vers des valeurs concessives, particulièrement quand l'expression d'origine a une valeur intensive (en quantité ou en qualité), comme dans le

(10) Sur la valeur argumentative de la coordination, voir Ibrahim 1978.

cas de fr. *pourtant, quoique, bien que*, du latin *tamen, quamquam...*, de l'allemand *obwohl*. On rapprochera cette dérivation de celle de l'expression de la quantité vers un usage restrictif (cas du latin *tantum* et de son parallèle grec), qui relève selon nous d'une explication psychologique et rhétorique analogue.

Cette évolution paradoxale s'explique en effet selon nous par une loi de discours, dans laquelle nous verrions une sorte de variante, ou d'application particulière de ce qu'O. Ducrot appelle "loi d'exhaustivité", qui "correspond à peu près à la maxime de quantité de Grice" (Ducrot 1979, 24) : le locuteur est censé donner le maximum d'information possible, et donc mentionner le plus possible de causes pouvant expliquer l'occurrence d'un phénomène donné. Une cause forte, mais considérée comme non suffisante à la justification du phénomène en question, peut alors être interprétée dans l'argumentation comme une concession, c'est-à-dire comme une cause accordée à l'interlocuteur comme allant dans le sens d'une certaine conclusion, mais non assumée par le locuteur, ou plutôt, refusée par lui comme cause suffisante, allant donc en sens inverse de sa conclusion à lui. La restriction consiste aussi à inverser argumentativement une quantité importante pour en faire une quantité "quand même" insuffisante.

3. LA CONCESSION OU L'ARGUMENT DE L'AUTRE : RHETORIQUE ET POLYPHONIE

En somme, tout se passe comme si la langue appliquait dans la dérivation sémantique d'une structure syntaxique le principe de la rhétorique selon Pascal : "Quand on veut reprendre avec utilité, et montrer à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage la chose, car elle est vraie ordinairement de ce côté là, et lui avouer cette vérité, mais découvrir par où elle est fausse. Il se contente de cela, car il voit qu'il ne se trompait pas, et qu'il manquait seulement à voir tous les côtés ; or on ne se fâche pas de ne pas tout voir, mais on ne veut pas s'être trompé ; et peut-être que cela vient de ce que naturellement l'homme ne peut tout voir, et de ce que naturellement il ne se peut tromper

dans le côté qu'il envisage ; comme les appréhensions des sens sont toujours vraies".⁽¹¹⁾

De même qu'en rhétorique il faut selon Pascal entrer dans les raisons de l'autre et faire un peu de chemin avec lui pour l'amener ensuite dans votre voie, de même en syntaxe, la proposition concessive est un moyen de montrer à l'autre que "d'un certain côté", les causes d'un

(11) L'analyse de Pascal (Pensées 1, 9 et 10) et sa théorie de la rhétorique, aboutissant à l'effacement du "moi" individuel, se situe dans la juste tradition janséniste ; on peut en trouver un écho dans le chapitre 20 de *la logique* de Port Royal (A. Arnauld et P. Nicole, *La logique ou l'art de penser*, éd. Flammarion avec introd. de L. Marin, Paris, 1970, particulièrement p. 328-332 sur l'amour-propre et l'esprit de contradiction) : "La connaissance de cette disposition maligne et envieuse, qui réside dans le fond du coeur des hommes, nous fait voir qu'une des plus importantes règles qu'on puisse garder, pour n'engager pas dans l'erreur ceux à qui l'on parle, et ne leur donner point d'éloignement de la vérité qu'on veut leur persuader, est de n'irriter que le moins qu'on peut leur envie et leur jalousie en parlant de soi, et en leur présentant des objets auxquels elle se puisse attacher". La "démonstration" par Arnauld et Nicole de l'existence de l'infini par multiplication et par divisibilité (4ème partie, chap. 1) est tout entière interprétable comme une technique rhétorique destinée à tourner l'intelligence humaine vers l'"aveu" de sa propre limite, donc destinée à faire "concéder" au lecteur que, comme dirait Kant, après la science il faut laisser place à la foi : "l'utilité que l'on peut tirer de ces spéculations n'est pas simplement d'acquérir ces connaissances, qui sont d'elles-mêmes assez stériles ; mais c'est d'apprendre à connaître les bornes de notre esprit, et à lui faire avouer malgré qu'il en ait, qu'il y a des choses qui sont, quoiqu'il ne soit pas capable de les comprendre : et c'est pourquoi il est bon de le fatiguer à ces subtilités, afin de dompter sa présomption, et lui ôter la hardiesse d'opposer jamais des faibles lumières aux vérités que l'Eglise lui propose, sous prétexte qu'il ne les peut pas comprendre" (éd. citée, p. 366-367); cf. aussi la Pensée 105 de Pascal citée ici en exergue.

événement auxquelles il aurait pensé de lui-même sont "vraies", mais que ce "côté" n'est pas le seul à envisager, et que si l'on regarde les choses d'un autre côté, les phénomènes qui devraient être causes d'autres phénomènes (si l'enchaînement des causes et des phénomènes était conforme à ce que l'habitude nous fait attendre) jouent dans la réalité le rôle de causes contraires aux phénomènes constatés. La concession est une cause dans un monde possible, allant dans le monde réel en sens inverse de la réalité constatée. L'analyse de cette forme syntaxique, comme celle de la forme voisine de l'opposition, entraîne vers une analyse polyphonique du langage ; la proposition concessive énonce les raisons de l'autre, que le locuteur refuse d'assumer comme causes : il les énonce de manière restrictive, en montrant que sa position à lui consiste à dépasser cette analyse trop sommaire ; voir des formes développées rhétoriquement de la concession comme :

je vous (accorde que... (Pourtant...
) concède) cependant
 (avoue

Bien sûr... (Pourtant...
) cependant

La dérivation du français *certes*, du latin *vero*, de l'allemand *zwar* à partir d'un sens "vraiment, en réalité", type non mentionné dans notre analyse jusqu'à présent, pourrait aller dans ce sens : un "vraiment", introduisant les arguments d'autrui, sert argumentativement à introduire un argument allant en sens inverse de la conclusion du locuteur. En grec ancien *καίτοι*, qui a fréquemment une valeur concessive, semble composé du coordonnant *καί* et d'une forme de datif du pronom personnel de deuxième personne (Denniston 1966, 537), dérivation qui appuierait l'hypothèse de la concession comme expression des arguments de l'autre, non assumés par le locuteur, ou refusés par lui comme non suffisants sans la conclusion de l'autre. De même le latin *quamuis*, composé de *quam*, comme *quamquam*, et de la deuxième personne du verbe "vouloir", littéralement "quoi que tu veuilles".

Cette analyse rhétorique de la concession explicite dans la formation latine de la famille de *concedo*, se retrouve après Pascal chez Fontanier (*Les figures du discours*, éd. Flammarion, 415-417) : "Par la concession,

on veut bien accorder quelque chose à son adversaire, pour en tirer ensuite un plus grand avantage". En tentant de distinguer la vraie concession de l'ironie, Fontanier manifeste la relation entre *ironie* et *concession* : "Mais une concession me paraît devoir être sincère, et dans tout ce qu'on donne là pour une concession, je ne vois guère qu'une ironie" (exemple de la harangue d'Antoine aux Romains pour les pousser à venger la mort de Jules César) ; comme l'ironie, la concession consiste en effet à entrer dans les raisons d'autrui et à rapporter son discours, "sincèrement" ou non. Plutôt que de distinguer *ironie* et *concession* par le critère impossible de la sincérité comme le voudrait Fontanier, nous suggérerions de distinguer la concession par des marqueurs formels (conjonctions, verbes etc.) et d'analyser certaines concessions comme ironiques ; ainsi les raisonnements des Français rapportés par les Persans de Montesquieu :

"Fais ce que je te dirai, et je te promets avant six mois une place à l'Académie. C'est pour te dire que le travail ne sera pas long : car pour lors tu pourras renoncer à ton art ; tu seras homme d'esprit malgré que tu en aies" (Lettres Persanes, LIV).

montrant que l'ironie, dans la concession comme ailleurs, n'est pas discernable par des moyens formels, et qu'elle n'a pas de critère syntaxique : comme le mensonge, elle feint d'être "vraie", et ne se trahit que par ses maladresses. L'ironie par laquelle Rica rapporte à Usbek les moyens par lesquels certains beaux esprits français pensent accéder à l'Académie a donc une forme comparable syntaxiquement et rhétoriquement -malgré Fontanier- aux discours "sincères":

"Je perds à chaque instant cette longue patience avec laquelle, néanmoins, j'ai eu le malheur de les mécontenter toutes..."

(Le chef des eunuques noirs du séraï d'Ispahan expose à son maître les difficultés survenues dans le séraï pendant le séjour d'Usbek à Paris, lettre L XIV).

"Quant à la moustache, elle est respectable par elle-même, et indépendamment des conséquences ; quoiqu'on ne laisse pas quelquefois d'en tirer de grandes utilités pour le service du Prince et l'honneur de la Nation" (Lettre LXXVIII, de Rica à Usbek sur les Espagnols).

"Quoique les Français parlent beaucoup, il y a cependant parmi eux une espèce de dervis taciturnes qu'on appelle Chartreux"
(Rica à Ibben, lettre LXXXII).

"Je vais, d'un bout du royaume à l'autre, faire changer tout un sérail de face. Que de passions je vais émouvoir ! Que de craintes et de peines je prépare ! Cependant, dans le trouble du dedans, le dehors ne sera pas moins tranquille" (Lettre XCVI, du premier eunuque, pour informer Usbek de l'acquisition d'une nouvelle femme, d'une beauté extraordinaire).

En somme, Fontanier, confondant la structure syntaxique et rhétorique qu'est la concession avec la figure (structure rhéorique sans caractérisation syntaxique) qu'est l'ironie, montre le lien qui existe bien entre elles : toutes deux sont des actes de langage dérivés (en disant une chose ironiquement, on fait entendre le contraire de ce qu'on dit ; en concédant un argument, on montre l'importance d'une cause possible d'un phénomène attendu, et on montre en même temps la non validité de cet enchaînement des possibles : en énonçant les arguments de l'autre on fait l'acte de les lui accorder et de les dépasser) et polyphoniques ; le regroupement qu'il fait de certaines "figures de pensée" (occupation ou prolepse, délibération, concession, sustentation d'une part, commination, imprécation, optation, dépréciation, serment, dubitation et licence d'autre part) opposées aux "figures de style" nous semble d'ailleurs préfigurer de manière étonnante l'analyse de "do things with words" chez Austin (alors qu'on ne trouve rien de comparable dans l'analyse rhétorique de son contemporain du Marsais).

La concession, liée à l'opposition et à la restriction, nous semble exemplaire d'un acte de langage dérivé, attestant à sa manière, comme le fait d'une autre manière la dérivation délocutive du type benvenistien⁽¹²⁾, la

(12) Selon Anscombe (1981, 96-97 et 114-119), certains connecteurs argumentatifs pourraient être des dérivés délocutifs formulaires (formation d'une formule à partir d'un lexème par intégration d'une loi de discours, comme la loi analysée par Pascal dans la concession rhétorique, que nous croyons "intégrée" sémantiquement dans la dérivation des connecteurs concessifs syntaxiques) dans un cycle allant du lexème à la formule et de la formule au lexème (dérivation délocutive du type benvenistien).

trace formelle dans le langage, en synchronie et en diachronie, de ce que la parole sert à accomplir des actes spécifiques, et de ce que certains de ces actes ne sont pas accomplis directement, mais, par exemple, grâce à l'insertion dans le discours que j'assume, des arguments d'autrui, ou de ceux que je lui attribue.

BIBLIOGRAPHIE

ANSCOMBRE, J.C. (1973) : "Même le roi de France est sage", COMMUNICATIONS 20, 40-82.

--- (1975) : "Il était une princesse aussi belle que bonne", SEMANTIKOS 1, 1-28.

--- (1977) : "La problématique de l'illocutoire dérivé", LANGAGE ET SOCIETE 2, 17-41.

--- (1980) : "Voulez-vous dériver avec moi ?", COMMUNICATIONS 32, 61-124.

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1976) : "L'argumentation dans la langue", LANGAGES 42, 5-27.

--- (1978) : "Lois logiques et lois argumentatives", LE FRANÇAIS MODERNE 46, 347-357 et (1979, ibid., 47, 35-52).

--- (1981) : "Interrogation et argumentation", LANGUE FRANÇAISE 52, 5-22.

--- (à paraître) : L'argumentation dans la langue.

AUSTIN, J.L. (1962) : How to do things with words, Oxford ; trad. fr. (1970) : Quand dire c'est faire, Paris.

BERRENDONNER, A. (1981) : "Zéro pour la question. Syntaxe et sémantique des interrogations directes", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 2, 41-69.

--- (1982) : Eléments de pragmatique linguistique, Paris.

CHEVALIER, J.C., BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVE, M., PEYTARD, J. (1964) : Grammaire Larousse du français contemporain (G.L.F.C.), Paris.

- DENNISTON, J.D. (1966) : The greek particles, Oxford (éd. revue et corrigée, 1ère éd. 1934).
- DUCROT, O. (1971) :"L'expression en français de la notion de condition suffisante", LANGUE FRANÇAISE 12, 60-62.
- (1972) : Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique, Paris.
- (1973) : La preuve et le dire, Paris.
- (1979) :"Les lois de discours", LANGUE FRANÇAISE 42, 21-33.
- (1980) : Les échelles argumentatives, Paris.
- DUCROT, O. & VOGT, C. (1979) :"De *magis* à *mais* : une hypothèse sémantique", REVUE DE LINGUISTIQUE ROMANE 43, 327-341.
- DUCROT, O. et al. (1980) : Les mots du discours, Paris.
- ERNOUT, A. & MEILLET, A. (1959) : Dictionnaire étymologique de la langue latine (1ère éd. 1932).
- GRIZE, J.B. (1981) :"L'argumentation : explication ou séduction", L'ARGUMENTATION, Presses universitaires de Lyon, 29-40.
- IBRAHIM, A.H. (1978) :"Coordonner pour argumenter", SEMANTIKOS 2, 2, 21-42.
- JAYEZ, J. (1981) Etude des rapports entre l'argumentation et certains adverbes français. Thèse de doctorat de troisième cycle, Université d'Aix-Marseille (non publiée).
- JOLY, A. (1982) :"But, signe de l'exception et de la restriction dans l'histoire de l'anglais", MODELES LINGUISTIQUES IV, 2, 151-175.
- JUNG, W. & STARKE, G. (1980) : Grammatik der deutschen Sprache, Leipzig.
- LETOUBLON, F. & PIERROT, P. (1981) :"L'illocutoire en grec", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 3, 125-147.
- MARTIN, R. (1982) :"Relation concessive et univers de croyance", MODELES LINGUISTIQUES II , 2, 27-39.
- MOESCHLER, J. (1980) :"La réfutation parmi les fonctions interactives marquant l'accord et le désaccord", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 1, 51-78.
- MOESCHLER, J. et de SPENGLER, N. (1981) :"Quand même : de la concession à la réfutation", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 2, 93-112.

- MOREL, M.A. (1982) :"Pour une typologie des figures de rhétorique : points de vue d'hier et d'aujourd'hui", DRLAV 26, 1-62.
- PERENNEC, M. (1981) :"Allerdings : pour un paradigme unique", L'ARGUMENTATION, Presses universitaires de Lyon, 125-138.
- RIVIERE, C., (1981) :"Résultatifs anglais et transitivité", MODELES LINGUISTIQUES III, 1, 162-180.
- ROULET, E. (1980 a) :"Modalité et illocution", COMMUNICATIONS 32, 216-239.
- (1980 b) : "Stratégies d'interaction, modes d'implication et marqueurs illocutoires", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 1, 80-103.
- SPENGLER, N. de (1980) :"Première approche des marqueurs d'interactivité", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 1, 128-148.
- SEARLE, J.R. (1969) : Speech Acts. An essay in the philosophy of language, Cambridge.
- (1975) : "Indirect speech acts", in Cole P. & Morgan J.L (eds) : SYNTAX AND SEMANTICS 3, Speech Acts, New York, 59-82.
- (1976) "A classification of illocutionary acts", LANGUAGE AND SOCIETY 8, 1-23.
- WAGNER, R.L. & PINCHON, J. (1962) : Grammaire du français classique et moderne, Paris.
- ZENONE, A. (1981) :"Marqueurs de consécution : le cas de *dand*", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 2, 113-139.